

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport de la vérificatrice générale – décembre 2015 Volume IV, Chapitre 4

Pourquoi est-ce important?

- Afin de soumettre notre mise à jour annuelle aux législateurs sur l'état des recommandations des audits de performance d'exercices antérieurs.
- Afin d'exiger des ministères et des organismes qu'ils rendent des comptes sur la mise en œuvre de ces recommandations.
- Afin de fournir une source d'information que les législateurs peuvent utiliser lorsqu'ils interrogent les ministères et organismes.

Nos constatations

Conclusions générales :

- Dans l'ensemble, les ministères ont déclaré que 73 % des recommandations de 2012 et 2013 avaient été mises en œuvre.
- Pour les recommandations de 2011, nous avons déterminé que 63 % avaient été entièrement mises en œuvre.

Mise à jour reliée à Atcon :

- Le gouvernement semble avoir réagi rapidement pour répondre aux recommandations formulées dans le cadre de notre audit de l'aide financière accordée à Atcon.
- La mise en œuvre de ces recommandations n'a pas été vérifiée par le VGNB.
- La vérificatrice générale prévoit trouver une réponse à la question « À quoi les 70 millions de dollars des contribuables ont-ils servi? ».

Mises à jour des audits de 2011 :

- L'Assemblée législative et le Conseil exécutif ne publient toujours pas le total des frais de bureau de circonscription des députés.
- Les ministres du Cabinet ne peuvent pas être tenus responsables du total des dépenses des bureaux de circonscriptions.
- Le ministère du Développement social n'a pas établi un plan à long terme pour répondre aux besoins futurs en matière de logement dans la province.
- Les recommandations mises en œuvre par le ministère de l'Environnement semblent avoir eu une incidence positive importante sur la gouvernance et la surveillance de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton.
- Le MTI n'a pas encore élaboré un système de gestion des actifs pour les écoles provinciales. Par ailleurs, le ministère des Finances n'a pas réglé la protection d'un financement à long terme pour l'entretien suffisant et continu des écoles.